



## Logement abordable Autorisation du propriétaire

Pour les besoins du programme de subvention proportionnelle à la hausse des impôts fonciers du plan d'améliorations communautaires (PAC) pour le logement abordable, le propriétaire enregistré doit remplir ce formulaire afin d'autoriser un tiers à agir en son nom.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ propriétaire  
du bien immobilier visé par la demande de la subvention proportionnelle à la hausse des  
impôts fonciers du PAC pour le Logement abordable, autorise  
à présenter la demande en mon nom.

Date (aaaa/mm/jj) :

Signature du propriétaire

Les renseignements personnels de la présente demande sont recueillis en vertu de l'article 107 de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap. 25, et de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée. La Ville d'Ottawa s'en servira pour administrer le programme de subvention proportionnelle à la hausse des impôts fonciers, conformément au Plan d'améliorations communautaires pour le logement abordable approuvé par le Conseil municipal le 17 avril 2024.

Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels, veuillez écrire à [paclogementabordable@ottawa.ca](mailto:paclogementabordable@ottawa.ca).